

ASSEMBLEE GENERALE DU MARDI 17 décembre 2024

SOMMAIRE

LISTE DES DELIBERATIONS

Affaires administratives

- 2024.063 Marchés publics à procédure adaptée (MAPA), Délégation du Président
- 2024.064 Mise à jour du tableau des effectifs
- 2024.065 Adhésion au service intérim du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme (CDG 63)
- 2024.066 Renouvellement de l'adhésion à l'assistance retraites du Centre de Gestion du Puy-de-Dôme (CDG 63)
- 2024.067 Actualisation du Régime Indemnitaire lié aux Fonctions, Sujétions, à l'Expertise et à l'Engagement Professionnel (RIFSEEP)
- 2024.068 Maintien du régime indemnitaire en cas de Congé Longue Maladie (CLM) ou Congé Grave Maladie (CGM)

Affaires financières et prospectives budgétaires

- 2024.069 Débat d'Orientation Budgétaire 2025 (DOB)
- 2024.070 Provision pour créances douteuses et/ou contentieuses
- 2024.071 Budget Principal (BP) 2024, Décision Modificative (DM) n° 2
- 2024.072 Budget Principal (BP) 2024, virement de crédits
- 2024.073 Autorisation de mandatement de l'investissement 2025
- 2024.074 Grille de tarification 2025 pour la valorisation et le traitement des déchets accueillis sur les installations du VALTOM, actualisation
- 2024.075 Tarification des emballages ménagers déclassés orientés vers le pôle Vernéa

Valorisation et recyclage

- 2024.076 Convention de coopération pour la prise en charge de la valorisation des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac (CABA) et des communautés de communes de Cère et Goul en Carladès et de la Châtaigneraie Cantalienne par le VALTOM sur le pôle Vernéa
- 2024.077 Marché 24-07 transport et exploitation des centres de transfert

Economie circulaire et prévention

- 2024.078 Etablissements témoins : bilan 2023-2024 et perspectives 2024-2025
- 2024.079 Convention avec Métabatik, avenant n° 1
- 2024.080 Soutien Journées de l'économie circulaire
- 2024.081 Convention Contrat d'Objectifs Déchets Organiques Economie Circulaire (CODOEC) – Avenant n° 1

LISTE DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 17 décembre 2024

Le **17 décembre 2024**, le comité syndical du VALTOM, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 14h30, au VALTOM, sous la présidence de Monsieur Laurent BATTUT, Président.

Date de la convocation : 3 décembre 2024

Secrétaire de séance : Bernard BOULEAU

Nombre de Membres :

En exercice : 36

Présents : 19

Pouvoirs : 4

Votants : 23

Présents : Mesdames BIRARD Cécile, BRUN Evelyne, DUBIEN Ghislaine, GAIDIER Michelle, STANISLAS Anne Laure, TRICHARD Dorothée ;
Messieurs BATTUT Laurent, BOULEAU Bernard, BRUNMUROL Laurent, CHABRILLAT Rémi, CHAUCOT Gérard, CHASSANG Jean-Pierre, CLAMADIEU Yves, DEQUAIRE René, DESMARETS Pierre, GARNIER Alain, LAGRU Alain, MOLIMARD Alain, RAVEL Pierre.

Pouvoirs : Madame FROMAGE Catherine (à Monsieur Alain GARNIER)
Monsieur CAYRE Philippe (à Madame Ghislaine DUBIEN),
Monsieur GUITTON Florent (à Madame Evelyne BRUN),
Monsieur MENAGER Marc (à Monsieur Pierre RAVEL).

Excusés : Mesdames BRIAT Dominique, DAVID Marie, LAROUDIE Fabienne ;
Messieurs AUSLENDER Jérôme, BEAUD Gérard, CHAMPOUX Bruno, CLEMENT Jean-Marie, CINEUX Cyril, LANDIVAR Diego, LOBREGAT Stéphane, MAILLARD Guy, MEALLET Roger Jean, RENIE Stanislas.

Au cours de cette réunion, le comité syndical a adopté les décisions suivantes :

Affaires administratives

2024.063 Marchés publics à Procédure Adaptée (MAPA) Délégation du Président

Le comité syndical prend acte de la présentation de la liste des marchés publics passés en procédure adaptée par le VALTOM pour la période du 2 octobre 2024 au 1^{er} décembre 2024.

2024.064 Mise à jour du tableau des effectifs

Le comité syndical décide, à l'unanimité :

- De mettre à jour le tableau des effectifs ;
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget de la collectivité ;
- D'autoriser le Président à faire toutes les démarches nécessaires à l'application de cette décision.

2024.065 Adhésion au service intérim du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme (CDG 63)

Le comité syndical décide, à l'unanimité :

- D'adhérer au service intérim du CDG 63 ;
- D'autoriser le Président à signer avec le CDG 63 la convention d'adhésion et, le cas échéant, les conventions d'affectation du personnel à une mission temporaire ;
- D'inscrire au budget et de mettre en recouvrement les sommes dues au CDG 63 en application de cette convention.

2024.066 Renouvellement de l'adhésion à l'assistance retraites du Centre de Gestion du Puy-de-Dôme (CDG 63)

Le comité syndical décide, à l'unanimité :

- D'adhérer à la mission relative à l'assistance retraites exercées par le CDG 63 à compter du 1^{er} janvier 2025 pour une durée de 2 ans ;
- D'autoriser le Président à signer la convention proposée par le CDG 63 annexée à la présente ;
- D'inscrire les crédits correspondants au budget du VALTOM selon les modalités détaillées dans la convention d'adhésion.

2024.067 Actualisation du Régime Indemnitaire lié aux Fonctions, Sujétions, à l'Expertise et à l'Engagement Professionnel (RIFSEEP)

Le comité syndical décide, à l'unanimité :

- D'actualiser les plafonds des deux éléments Indemnité liée aux Fonctions, Sujétions et à l'Expertise (IFSE) et Complément Indiciaire Annuel (CIA) du RIFSEEP, et ce à compter du 1^{er} janvier 2025 ;
- D'autoriser l'autorité territoriale à procéder à toute formalité afférente ;
- De rappeler que les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget.

2024.068 Maintien du régime indemnitaire en cas de Congé Longue Maladie (CLM) ou Congé Grave Maladie (CGM)

Le comité syndical décide, à l'unanimité :

- D'autoriser le Président à saisir le Comité Social Territorial (CST) pour avis ;
- De charger le Président de l'application de la présente décision.

Affaires financières et prospectives budgétaires

2024.069 Débat d'Orientation Budgétaire 2025 (DOB)

Le comité syndical prend acte du DOB 2025.

- 2024.070 Provision pour créances douteuses et/ou contentieuses
Le comité syndical décide, à l'unanimité :
- D'approuver la constitution d'une provision pour créances douteuses et/ou contentieuses au compte 6817 en dépenses pour un montant de 6 527 054,72 € HT ;
 - D'autoriser le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de cette décision.
- 2024.071 Budget Principal (BP) 2024, Décision Modificative (DM) n° 2
Le comité syndical décide, à l'unanimité, d'approuver la décision modificative n° 2 du BP 2024.
- 2024.072 Budget Principal (BP) 2024, virement de crédits
Le comité syndical prend acte de la décision du Président, en date du 12 novembre 2024, relative au virement de crédit sur le BP du VALTOM.
- 2024.073 Autorisation de mandatement de l'investissement 2025
Le comité syndical décide, à l'unanimité :
- D'engager et mandater les dépenses d'investissement 2025 avant le vote du BP 2025 ;
 - De reprendre ces crédits au BP 2025.
- 2024.074 Grille de tarification 2025 pour la valorisation et le traitement des déchets accueillis sur les installations du VALTOM, actualisation
Le comité syndical décide, à l'unanimité, de valider les propositions de tarifs relatifs aux installations de valorisation et de traitement du VALTOM au titre de l'année 2025.
- 2024.075 Tarification des emballages ménagers déclassés orientés vers le pôle Vernéa
Le comité syndical décide, à l'unanimité, de valider la tarification 2024 et 2025 pour la valorisation des déchets d'emballages ménagers déclassés non dangereux sur le pôle Vernéa, à destination des collectivités adhérentes du VALTOM, comme suit :
- 140,85 € HT / t, Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) incluse, pour l'année 2024 ;
 - 143,21 € HT / t, TGAP incluse, pour l'année 2025.

Valorisation et recyclage

- 2024.076 Convention de coopération pour la prise en charge de la valorisation des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac (CABA) et des communautés de communes de Cère et Goul en Carladès et de la Châtaigneraie Cantalienne par le VALTOM sur le pôle Vernéa
Le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer la convention de coopération pour la prise en charge par le VALTOM sur le pôle Vernéa de la valorisation des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) de de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac (CABA) et des communautés de communes de Cère et Goul en Carladès et de la Châtaigneraie Cantalienne.
- 2024.077 Marché 24-07 transport et exploitation des centres de transfert
Le comité syndical décide, à l'unanimité :
- D'attribuer le marché de transport-exploitation à compter du 1^{er} janvier 2025 de la manière suivante :
 - o Lot 7 : à la société SUEZ RV CENTRE pour un montant annuel estimatif de 207 554 € HT ;
 - o Lot 8 : à la société PRAXY pour un montant annuel estimatif de 215 600 € HT.
 - D'autoriser le Président à signer le marché et toute pièce y afférant.

Economie circulaire et prévention

2024.078 Etablissements témoins : bilan 2023-2024 et perspectives 2024-2025

Le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer :

- L'avenant 2 à la convention pluriannuelle avec le Réseau d'Education à l'Environnement Auvergne pour le programme d'actions 2024-2025 pour un montant total de 68 200 € HT ;
- La convention annuelle 2024-2025 avec le laboratoire TERANA, pour un montant total de 4 451 € HT.

2024.079 Convention avec Métabatik, avenant n° 1

Le comité syndical décide, à l'unanimité :

- De valider le principe d'un soutien financier à l'association Métabatik, pour l'investissement dans de nouvelles solutions de stockage abritées et pour l'étude de faisabilité pour la construction d'un hangar, à hauteur de 10 045 € HT ;
- D'autoriser le Président à signer l'avenant n° 1 à la convention afférente.

2024.080 Soutien Journées de l'économie circulaire

Le comité syndical décide, à l'unanimité :

- De valider le principe d'un soutien financier et matériel au Syndicat du Bois de l'Aumône (SBA), pour l'organisation de la première édition des « Journées de l'économie circulaire » en 2025, à hauteur de 50 000 € HT et par la mise à disposition de temps des agents du VALTOM ;
- D'autoriser le Président à signer :
 - o La convention de subvention afférente ;
 - o La convention tripartite de partenariat entre le SBA, le VALTOM et le Département du Puy de Dôme.

2024.081 Convention Contrat d'Objectifs Déchets Organiques Economie Circulaire (CODOEC) – Avenant n° 1

Le comité syndical décide, à l'unanimité :

- D'autoriser le Président à valider l'avenant n° 1 à la convention CODOEC concernant la modification des règles d'éligibilité des dépenses ;
- De valider l'éligibilité des dépenses liées à la collecte et au tri sous réserve qu'elles participent à l'un des objectifs du CODOEC et qu'elles fassent l'objet d'une fiche projet remise au VALTOM et validée en amont ;
- De valider la modification du plafond de dépenses d'investissement passant de 20 % à 50 % ;
- De valider le fait que les sommes CODOEC non utilisées par une collectivité restent disponibles pour la collectivité ne les ayant pas dépensées sur la durée du CODOEC. S'il reste encore des fonds non utilisés en dernière année, ils seront versés dans une enveloppe commune à toutes les collectivités pour bénéficier à un projet commun au VALTOM et ses adhérents.
- De valider la mise en place de ces modifications à partir du 1^{er} janvier 2024.